C31) Demande pour l'intervention dans le coût de l'alimentation entérale par sonde à domicile

I. Identification du bénéficiaire				
Nom:				
Prénom :				
Adresse:				
Date de naissance : _ _ _ _ _ _				
NISS: _ _ _ _ _				
II. Eléments à attester par le diététicien traitant et à valider par le médecin spécialiste tra ayant une expérience en matière de nutrition qui fait partie d'une équipe hospitalière	itant			
☐ 1 ^{ère} demande (12 mois maximum)				
_ _ _ _ Date de début de l'utilisation de l'alimentation entérale par sonde				
☐ Prolongation (12 mois maximum)				
Modification du type de nutrition et / ou du mode d'administration (avec ou sans pompe) au cours de la période de d'autorisation en cours				
_ _ Date de début de la modification				

Nous soussignés, diététicien et médecin spécialiste, demandons une intervention pour le/la bénéficiaire susmentionné/e pour l'utilisation de l'alimentation entérale par sonde à domicile. Il est satisfait aux conditions mentionnées dans la liste (Partie II – Titre 2 – Chapitre I) annexée à l'A.R. du 23 novembre 2021 fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût des prestations pharmaceutiques visées à l'article 34, alinéa 1er, 5° a), 19°, 20° et 20bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994. Le dossier du bénéficiaire contient tous les éléments nécessaires à l'appui.

Le (risque de)	dénutrition du bénéficiaire est relatif au diagnostic de :	
	Cancer:	
	Un problème neurologique :	
	Un problème gastro-intestinal :	
	Une intervention invasive :	
	Une maladie métabolique héréditaire :	
	Autre (pour les bénéficiaires de plus de 18 ans et sur base des critères GLIM) :	
	Autre (pour les bénéficiaires jusqu'à 17 ans inclus en phase de croissance) :	
Détermination de la couverture des besoins protéinés et énergétiques totaux par la nutrition entérale		
Les besoins en protéines totaux par jour=g/jour		
L'apport en protéines via la nutrition entérale =g/jour		
Les besoins énergétiques totaux par jour=kcal/jour		
L'apport d'énergie via la nutrition entérale =kcal/jour		
Type de nutriment : Ne compléter qui si le produit n'est pas exclu du remboursement *		
□ Polymérique □ Semi-élémentaire □ Elémentaire		
*		
 Les produits pour nourrissons qui peuvent être administrés par voie orale (per os) dans des circonstances normales. Les produits de nutrition médicale qui ne sont pas spécifiquement destinés à être administrés par sonde mais à être ingérés par voie orale. Les produits qui font l'objet d'un remboursement via la liste de la nutrition médicale remboursable (Partie I – Titre 2 – Chapitre I) annexée à l'A.R. du 23 novembre 2021 fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût 		
à l'assurance d	s pharmaceutiques visées à l'article 34, alinéa 1 ^{er} , 5° a), 19°, 20° et 20bis de la loi relative obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994. d'une pompe de nutrition entérale	

III. Identification du diététicien

Nom:			
Prénom:			
Numéro INAMI: _ _ _ _ _ _			
Date: _ _ _ _ _ _			
O'man har 1974/19 to			
Signature du diététicien			
IV. Identification du médecin spécialiste			
Nom:			
Prénom :			
Numéro INAMI : _ _ _ _ _			
Date : _ _ _ _			
Cachet	Signature du médecin spécialiste		

<u>Exception</u>: si la demande de remboursement ne concerne pas de produits remboursables dans le cadre de la nutrition entérale par sonde à domicile, il n'est pas nécessaire de mentionner les besoins totaux en protéines et en énergie sur le modèle C31 ni de faire intervenir un diététicien.